

Vacance de siège

Il faut aussi, monsieur le Président, se poser la question suivante: Qu'arrivera-t-il aux services dans les deux langues officielles, dans les régions du Canada qui perdront les services du transporteur national? On sait bien que dans ce projet de loi, la société Air Canada sera tenue, selon l'article 10, de maintenir les services dans les deux langues officielles. L'article 10 stipule, et je cite: «La Loi sur les langues officielles s'applique à la Société.» Une fois que la Société aura abandonné les lignes, les services régionaux, qu'arrivera-t-il aux services bilingues? Je posais justement la question, hier, au président d'Air Canada, et il nous disait qu'il y avait peu de danger que cela arrive. Mais je dois vous faire remarquer, monsieur le Président, qu'il n'y aura aucune loi qui obligera ces transporteurs à respecter cette obligation d'Air Canada. Là aussi, les régions seront les perdantes. Nous perdrons ces services qui nous sont essentiels.

En conclusion, monsieur le Président, je crois que cette privatisation d'Air Canada signifie une perte considérable pour les Canadiens. C'est la perte d'un outil essentiel, qui nous a permis de desservir toutes les régions du Canada. Alors, monsieur le Président, comme vous avez pu le comprendre, je m'oppose à la privatisation et souhaite qu'Air Canada continue à desservir tous les Canadiens, mais comme Société de la Couronne.

● (1750)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Redway): Comme il est maintenant 18 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures. À ce moment-là, la Chambre abordera la question de la décision des lobbyistes européens d'entreprendre une campagne antifourrures et l'intérêt manifesté par le gouvernement britannique.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

VACANCE DE SIÈGE

ROSDALE—L'HON. DAVID CROMBIE

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant que la vacance suivante est survenue dans la députation: l'honorable David Crombie, député de la circonscription électorale de Rosdale, en raison d'avoir accepté une charge. En conséquence, j'ai donc transmis mon mandat au Directeur général des élections, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE PIÉGEAGE DES ANIMAUX A FOURRURE

LA CAMPAGNE LANCÉE CONTRE LA VENTE DE FOURRURES CANADIENNES

M. le vice-président: La présidence a autorisé le député de Timiskaming (M. MacDougall) à proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 29 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'action des groupes de pression contre le commerce de la fourrure en Europe et l'intention du gouvernement britannique.

M. John A. MacDougall (Timiskaming) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, en lançant ce débat ce soir, je commencerai par dire à quel point j'apprécie l'appui de tous les députés à l'égard de ce que je considère comme un des problèmes les plus graves auquel fait face le Canada rural.

Nous sommes ici ce soir parce que l'industrie canadienne de la fourrure est gravement menacée par des événements survenus récemment en Grande-Bretagne et en Europe. Les groupes de pression contre le commerce de la fourrure ont monté une campagne agressive contre notre industrie de la fourrure. Les boycottages européens déclarés par des groupes de défense des animaux nuisent directement aux trappeurs canadiens, surtout aux autochtones qui chassent les animaux à fourrure pour gagner leur vie. Ces groupes de pression ont très bien réussi à faire accepter leur thèse à leurs représentants élus. Le gouvernement britannique est donc en train d'examiner une mesure législative qui obligerait à étiqueter les produits de fourrure, dans le but évident d'empêcher les détaillants de vendre des articles de fourrure et le public d'en acheter.

Cette semaine, les Canadiens ont pu lire à la une du cahier financier d'un grand journal un article coiffé du titre «L'industrie de la fourrure menacée par les activistes», qui se lit comme suit:

Les acheteurs européens de fourrure deviennent nerveux et hésitants, ce qui contribue depuis quelques mois à affaiblir le marché pour les produits canadiens de fourrure, disent les porte-parole du secteur.

L'article poursuit:

Les prix de la fourrure au Canada ont baissé d'environ un tiers cette année par rapport à l'année dernière, déclare Ken McKay, directeur de la Manitoba Registered Trappers Association.

«La situation en Europe influe sur le marché», dit M. McKay. «Les acheteurs européens sont hésitants.»

Et plus loin:

Robert Carmichael, chef de l'exploitation commerciale de la faune au ministère des Ressources naturelles du Manitoba, a dit que les activistes opposés au commerce de la fourrure savent bien que les initiatives du gouvernement britannique auront un «poids énorme» quand les autres pays d'Europe décideront de limiter ou non la vente de la fourrure.

«C'est exactement la même chose qui s'est passée avec les phoques. Il ne fait absolument aucun doute qu'il ne s'agit pas là simplement d'une mesure commerciale locale. Cela fait partie d'un plan soigneusement calculé. C'est le grand coup.»